Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260716-DELIB2026_085-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 9 juillet 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Isabelle JOUFFE *(ayant donné pouvoir à Vincent CHESNAIS)*, Daniel LEVEQUE *(ayant donné pouvoir à Philippe PLARD)*, Aurélie NICOLAS *(ayant donné pouvoir à Pascale LEMEE),* Justine LE BELLANGER *(ayant donné pouvoir à Aurélie DUPAS),* Laëtitia LE BELLEGUY *(ayant donné pouvoir à Aurélie RABAROT).*

Secrétaire de séance : Mickaël SEGUIN

DELIBERATION 085/2026 : ACHAT DE LICENCE IV DU RESTAURANT LA FORGE D'ELIE

Monsieur le Maire informe que le restaurant-bar « La Forge d'Elie » situé sur la commune est en cessation d'activité.
A la suite de cette fermeture, Madame et Monsieur ANGER souhaitent vendre leur licence IV attachée à leur établissement.
Afin que la commune ne perde pas cette licence (une demande de transfert ayant déjà été faite pour Dinan), les propriétaires sont disposés à céder cette licence IV à la commune pour un montant de 14 000 €.

Considérant l'intérêt et l'opportunité de conserver cette licence sur le territoire communal afin de favoriser l'activité économique et de maintenir une commune attractive et dynamique,
Après en avoir délibéré, à la majorité, par 24 voix pour et 3 abstentions (Mmes MIZOULE, LEBARBIER et SION), le conseil municipal :

- **APPROUVE l'acquisition de la licence IV cédée par Madame et Monsieur ANGER au prix de 14 000 euros**
- **PRECISE QUE la commune, en tant qu'acquéreur, prendra en charge les frais et honoraires supportés dans le cadre de cette transaction**
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Maire délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

MAIRIE de VAL D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)